

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PLEXEO 90

Design code : A22529A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS
1 avenue des Prés
CS 10537
78286 Guyancourt Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00

Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10

Adresse e-mail : sds.fr@syngenta.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264
Accident transport 06 11 07 32 81
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient des alcools C9-C11, éthoxylés et du diéthylène-glycol.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les embruns de pulvérisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

- Etiquetage supplémentaire : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
- SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- SPe 3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :
metconazole

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
metconazole	125116-23-6 613-284-00-1	Acute Tox.4; H302 Repr.2; H361d Aquatic Chronic2; H411	8,6 % W/W

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédure d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.1. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédure d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : rayons directs du soleil. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la rubrique 15 et l'étiquette.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	légère
pH	:	4,5 - 6,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	aucune donnée disponible
Point de fusion	:	- 6,5°C
Point de congélation	:	aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 80°C
Température d'auto-inflammation	:	340 - 349°C
Température de décomposition	:	aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable
Pression de vapeur	:	0,008 hPa (25°C)
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	aucune donnée disponible
Densité relative	:	aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1,05 g/cm ³ (20°C)
Solubilité	:	aucune donnée disponible
Log Pow	:	aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	28 mPa.s (40°C)
Propriétés explosives	:	non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Limites d'explosivité	:	aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Non établi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4 Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Non classé
- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat, 2102 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat, > 4000 mg/kg
- Inhalation : CL50 rat, > 9,57 mg/l (4h)
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 10 mg/l , 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna*, 9,28 mg/l, 48 h

Toxicité des plantes aquatiques : CE50r *Selenastrum capricornutum* (algues), 3,94 mg/l , 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (METCONAZOLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Dangereux pour l'environnement

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (METCONAZOLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Polluant marin

Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (METCONAZOL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 1436 - 4511

Rubrique contraignante : 4511

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

PRECONISATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR :

Pour protéger l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe

Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pendant l'application - pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation
- En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre à particules P3 (EN 143).

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

PLEXEO 90

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 3.10.2017

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :
EC - concentré émulsionnable

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.